



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-410

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 8 juillet 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2016-410

Accord-cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme "50 000 logements autour des axes de transports collectifs" et du programme aménagement économique - Modification du contenu et des modalités de financement du programme de travail 2016 - Avenant n°1 au marché subséquent 2016 relatif au programme 50 000 logements - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2015-781 du 18 décembre 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé la signature, avec la Fabrique de Bordeaux Métropole, d'un accord-cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » et du programme Aménagement économique.

Sur ces bases, a ainsi été signé un marché subséquent n°1 relatif au programme 50 000 logements pour l'exercice 2016, ceci dans la continuité des missions exercées au titre des marchés précédents.

Les modalités de financement de ces derniers reposaient sur une facturation par voie d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement prévisionnel du marché.

Or, dans le cadre du suivi régulier de l'avancement du marché, un certain nombre d'actions ont connu des retards liés à des contraintes opérationnelles et n'ont finalement pu être menées à leur terme en 2015.

De fait, suite aux travaux d'arrêté des comptes en fin d'exercice 2015, il ressort une anticipation de facturation de 220 000 € HT qui ont été inscrits en produits constatés d'avance dans les comptes de La Fab.

La mise en œuvre de ces actions étant, de facto, reportée en 2016, il paraît donc pertinent d'accepter la non reddition du trop perçu 2015 et son affectation aux missions ainsi intégrées au marché subséquent 2016.

Par ailleurs, le dernier alinéa de l'article 2-3 du marché subséquent 2016 prévoit qu'en fonction des opportunités, de nouveaux secteurs puissent être étudiés en venant soit en substitution d'îlots initialement répertoriés, soit en complémentarité, ceci par voie d'avenant et sous réserve de ne pas remettre en cause l'économie générale du marché.

Dans cette logique, il est proposé d'ajuster le programme de travail 2016 en ajoutant quatre opérations nouvelles (Mérignac – Centre ville ; Pessac – Doyen Brus ; Pessac/Talence – Arts et métiers/Monadey ; Talence – Peybouquey) en lieu et place de quatre opérations retirées (Ambarès – la Gorp ; Lormont 4 pavillons ; Talence – Bagatelle ; Le Bouscat – Allée de Boutaut).

Le projet d'avenant n°1 au marché subséquent 2016 pour la mise en œuvre opérationnelle du projet 50 000 logements, ci-annexé, prend en compte ces adaptations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le marché de mise en œuvre opérationnelle du projet 50 000 logements pour l'exercice 2015,

VU la délibération n°2015-781 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 18 décembre 2015, autorisant la signature d'un accord-cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » et du programme Aménagement économique,

VU le marché subséquent n°1 relatif au programme 50 000 logements pour l'exercice 2016, et notamment l'article 2-3,

VU la demande d'ajustement du programme de travail 2016 formulée par La Fab,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- la réaffectation des 220 000 € HT de produits constatés d'avance sur l'exercice 2015 pour permettre le financement des actions reportées au programme 2016 s'inscrit dans une logique d'efficacité opérationnelle,
- les ajustements proposés du programme 2016, qui ne modifient pas l'économie générale du marché, sont cohérents avec la stratégie d'aménagement de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole donne son accord pour que les 220 000 € HT de produits constatés d'avance sur l'exercice 2015 soient affectés au financement des actions reportées au programme 2016.

Article 2 : Les ajustements du programme 2016 sont validés.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché subséquent relatif au programme 50 000 logements pour l'exercice 2016, entérinant ces nouvelles dispositions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur MANGON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 AOÛT 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 1 AOÛT 2016	Monsieur Patrick BOBET



**ACCORD-CADRE DE MISE EN ŒUVRE
OPERATIONNELLE DU PROGRAMME 50 000
LOGEMENTS ET DU PROGRAMME
AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

Marché subséquent N°1

**Mise en œuvre opérationnelle du projet 50 000
logements 2016**

Avenant n°1

Préambule

Par délibération n°2015-781 du 18 décembre 2015, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé la signature, avec la Fabrique de Bordeaux Métropole, d'un accord-cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » et du programme Aménagement économique.

Sur ces bases, a ainsi été signé un marché subséquent n°1 relatif au programme 50 000 logements pour l'exercice 2016, ceci dans la continuité des missions exercées au titre des marchés précédents.

Or, dans le cadre du suivi régulier de l'avancement du marché, un certain nombre d'actions ont connu des retards liés à des contraintes opérationnelles et n'ont finalement pu être menées à leur terme en 2015. De fait, suite aux travaux d'arrêté des comptes en fin d'exercice 2015, il ressort une anticipation de facturation de 220 000 € HT qui ont été inscrits en produits constatés d'avance dans les comptes de La Fab.

Le présent avenant vise, d'une part, à autoriser la société à conserver les 220 000 € HT précités pour contribuer au financement des actions reportées au programme 2016 et, d'autre part, à ajuster ledit programme de travail 2016 en procédant à des substitutions d'actions.

Article 1 – Programme de travail 2016

Le programme de travail 2016 est adapté comme suit :

- ajout de quatre opérations nouvelles : Mérignac – Centre ville ; Pessac – Doyen Brus ; Pessac/Talence – Arts et métiers/Monadey ; Talence – Peybouquey,
- suppression de quatre opérations : Ambarès – la Gorp ; Lormont 4 pavillons ; Talence – Bagatelle ; Le Bouscat – Allée de Boutaut.

Article 2 - Modalités financières

Le financement du programme 2016, incluant les actions reportées du programme 2015, sera assuré notamment par mobilisation des 220 000 € HT de produits constatés d'avance dans les comptes de la société pour l'exercice 2015.

Les autres dispositions financières du marché subséquent n°1 relatif au programme 50 000 logements pour l'exercice 2016 restent inchangées.

A Bordeaux, le

Pour Bordeaux métropole

Pour la Fabrique de Bordeaux Métropole

Alain Juppé
Président
Maire de Bordeaux

Jacques Mangon
Président directeur général